



Contestation sur un trop verser de la secu

Par **albisia**, le **27/02/2015 à 09:08**

mon epouse c est retrouvée en arrêt maladie pendant 3 ou 4 mois, avant d'être reconnue par le médecin de la secu, en accident de travail. à partir de là, ma femme a reçu un rappel de un peu plus de 3000 mille euro, quelque jours plus tard, mon épouse reçoit un courrier lui disant qu'elle avait trop perçu, et quelle leur devait 778.24 euros, de là, elle leur rembourse la somme par chèque, après leurs avoir demandé des explications au téléphone. une dizaine de jours plus tard, elle reçoit sur notre compte une autre somme de plus de 3000 mille euros, ma femme prend le téléphone pour avoir des explications, on lui répond que tout est normale, de ma femme de répondre, vous êtes sûr, et cette dame de répondre, oui oui il n'y a pas d'erreur, il s'agit de vous. ma femme a fait ensuite un temps thérapeutique, et a été arrêtée en tous 9 mois. il y a 3 semaines, une dame est venue sonner à notre porte pour nous remettre un courrier, en disant à ma femme quelle était porteuse d'une mauvaise nouvelle, que ma femme devait à la secu 6372.83 euro, voilà pour faire court. j'ai 2 questions à poser 1) pourquoi cette dame nous a remis ce courrier en main propre, habituellement ce genre de courrier n'est-il pas envoyé en lettre commandée avec accusé de réception? 2) nous pensons avoir été trompé par la secu, subir un préjudice moral, que pouvons-nous faire ? merci de votre réponse